GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale		■						
		h2	habitation bifamiliale et trifamiliale			■					
		c13	commerce d'hébergement				■(a)				
		p1	communautaire récréatif					■			
		u1	utilité publique légère					■			
		h4	habitation en commun				■(b)				
	LOGE-MENTS	Nombre de logements		min.	1	2	0	0			
		Nombre de logements		max.	1	3	0	0			
	STRUCTURE / BÂT	Isolée			■	■	■				
		Jumelée									
		Contiguë									
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	2	2	2	--			
		Largeur minimum		(m)	7	7	7	--			
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	67	67	80	--			
TERRAIN		Superficie minimum		(m^2)	420	486	800	--			
		Largeur minimum		(m)	15	18	25	--			
		Profondeur minimum		(m)	27	27	30	--			
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	3	3	6	--			
		Avant maximun		(m)	--	--	--	--			
		Latérale minimum		(m)	2	2	4	--			
		Total des deux latérales minimum		(m)	5	5	8	--			
		Arrière minimun		(m)	6	10	10	--			
		Espace naturel		(%)	--	--	--	--			
		Rapport espace bâti / terrain		max.	0,3	0,3	0,3	--			
		Rapport espace plancher / terrain		max.	--	--	--	--			
		Nombre de logement / hectare		max.	--	--	--	--			
DISPOSITIONS SPÉCIALES					(1) (4) (10)	(4) (10)	(2) (3) (4) (5) (6) (7) (8,9,10) (11,12)				

VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

ZONE:	*Ht 210*
Résidentielle et touristique	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement permis une auberge

(b) uniquement permis une maison de retraite

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Art. 8.3.3 - Hébergement léger

(2) Art. 8.4.4 - Salle à manger

(3) Art. 8.4.6 - Usage additionnel «service professionnel relié à la santé» à un commerce d'hébergement

(4) Art. 9.5.4 - Antenne parabolique sur un terrain riverain au lac des Sables

(5) Art. 12.1.14 - Exemption de fournir des cases de stationnement (2 000 $)

(6) Art. 13.3 - Affichage au centre-ville

(7) Art. 17.4.6 - Superficie d'un terrain d'un commerce d'hébergement situé en secteur desservi

(8) PIIA 001 - Établissement d'hébergement dans certaines zones

(9) PIIA 003 - Quai

(10) PIIA 004 - Centre-ville et bâtiment à potentiel patrimonial

(11) PIIA 005 - Affichage au centre-ville

(12) Art. 8.3.10 - Services communs dans un bâtiment multifamilial ou une maison de retraite

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**

ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**

MISE À JOUR: